



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 28 - Cession à l'amiable à la commune de plusieurs sirènes du réseau national d'alerte de l'Etat

Cession à l'amiable à la commune de plusieurs sirènes du réseau national d'alerte de l'Etat

Rapporteur : Mme PRESSE, Conseillère Municipale Déléguée

La commune dispose de six sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA) déployé au cours des années 1950. Ces sirènes, propriété de l'Etat, faisaient l'objet de tests mensuels jusqu'à un litige en 2011-2012, opposant l'Etat à l'opérateur assurant la maintenance des lignes téléphoniques dédiées.

Depuis, l'Etat a lancé une procédure afin de moderniser et d'étoffer son dispositif d'alerte à destination de la population en cas d'accident majeur : le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP). La priorisation des zones d'alerte définie par le Ministère de l'Intérieur en fonction des risques majeurs locaux, de leur cinétique, et du bassin de population, ne maintient pas les six sirènes implantées sur Besançon dans le réseau national d'alerte et ne prévoit pas leur raccordement au SAIP.

L'Etat propose à la commune de lui céder ces sirènes à titre gracieux pour son usage propre d'alerte à la population en cas d'urgence (convention ci-jointe).

Considérant l'intérêt de disposer d'un tel système d'alerte à la population, qui couvre à lui seul la quasi-totalité du territoire géographique bisontin et émet un signal identifié et référencé dans les consignes de sécurité civile au niveau national, la conservation de ces sirènes pour un usage communal paraît indispensable.

Ses caractéristiques s'inscrivent dans la nécessaire complémentarité technique et opérationnelle des moyens disponibles permettant d'alerter la population (panneaux à messages variables, automate d'appel, etc.).

La remise en service de ces six sirènes, et leur gestion compatible avec les équipements municipaux, a été estimée à 19 K€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Département Architecture et Bâtiments.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la «convention relative à la cession à l'amiable à la commune de Besançon de plusieurs sirènes du réseau national d'alerte de l'Etat», ainsi que tout acte qui serait nécessaire.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité